Projet de redéfinition de la sectorisation des collèges du Nord Toulousain

Réunion de concertation Mardi 25 juin 2019 au collège Henri de Toulouse Lautrec à Toulouse

Compte-rendu



Introduction

Une quinzaine de personnes (parents d'élèves et membres des équipes enseignantes) ont participé à la réunion de concertation qui s'est tenue le 25 juin 2019 au Collège Henri de Toulouse Lautrec de 18h à 20h. Il s'agit d'un collège d'environ 600 élèves, en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

Madame Marie Claude Farcy, conseillère départementale, ainsi que plusieurs agents des Directions de l'Éducation et des Transports du Conseil départemental étaient également présents pour répondre aux différentes interrogations des participants.

L'objectif de la réunion publique était d'informer sur les enjeux de la sectorisation (pour les enfants entrant au collège en septembre 2020), de présenter les études menées par le Cd31, de partager les avis et de commencer à analyser les premières hypothèses élaborées par la direction de l'Éducation.

Après un accueil de M. Moyat, Principal du collège Toulouse Lautrec puis de Mme Marie-Claude Farcy, conseillère départementale (canton de Toulouse 8), la rencontre s'est déroulée en 2 grands temps :

- La présentation du projet de redéfinition de la sectorisation des 12 collèges du Nord Toulousain et l'état d'avancement des études par Laurent Delrue, Directeur Général Délégué chargé des services opérationnels – Cd31 et Mariette De Malvinsky, Directrice Générale Déléguée Adjointe à l'Éducation et au Patrimoine – Cd31.
 - (le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site Internet du conseil départemental : http://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/)
- Le recueil des avis et des idées des participants sur le projet et les hypothèses envisagées. Des échanges ont eu lieu en plénière, d'autres en sous-groupes autour de deux questions :
 - quels sont les critères les plus importants à prendre en compte pour construire la future sectorisation ?
 - quels sont les points forts et les points faibles des quatre hypothèses présentées ?



Le présent document restitue les contributions des différents sous-groupes (tables) ainsi que l'ensemble des questions et suggestions faites au cours de la soirée par les participants.

Les contributions des participants

	Les conditions de réussite : Quels sont selon vous les aspects les plus importants à prendre en compte pour construire la future sectorisation ?			
Table 1	 L'accessibilité (permettre aux familles de ne pas se lever trop tôt et garantir que les élèves arrivent au collège pour éviter davantage de décrochage scolaire) Davantage de mixité : le quartier Borderouge doit pouvoir se dé-ghettoïser veiller à lutter contre la ségrégation scolaire et le décrochage scolaire → « busing » vers St Jean ? vers l'Union ? → prévoir des lignes de transport Améliorer le climat scolaire → pour le rectorat : moyens supplémentaires pour permettre de meilleures conditions pour TOUS les élèves !!! 			
Table 2	 Le transport au collège en bus plutôt qu'à pied : « Malgré le déplacement, c'est une chance pour nos enfants » Prévoir un accès au collège Toulouse Lautrec depuis le côté du lycée TL (qui est beaucoup mieux desservi) Rester raisonnable sur les distances et durées pour ne pas décourager les élèves qui devraient faire des déplacements Effet de masse critique minimum à avoir en tête (un grand quartier qui se déplace intégralement ou plusieurs groupes de différents quartiers qui se déplacent) → pour ne pas avoir d'effet inverse de population d'un quartier défavorisé, qui se sente défavorisée et qui se dise qu'ils ne se voient pas dans un collège favorisé car « ça ne va pas être mon milieu » 			
Table 3	 Le critère du nombre d'élèves importe peu pour nous, la priorité est d'augmenter/d'améliorer la mixité sociale du collège Assumer un climat scolaire apaisé avec des classes peu chargées (25 élèves max) Le problème est d'avoir les moyens (prof, personnel) en corrélation avec les effectifs. Conserver un périmètre de proximité autour du collège en gardant les quartiers aux alentours (sans discontinuité), quitte à perdre moins d'élèves au profit d'une meilleure mixité sociale → bassin de vie, aller à l'école à pied, limiter les déplacements Intervention d'animateurs diplômés, d'associations, ludothèque sur la pause méridienne, ce qui est très important en termes de mixité sociale et influe sur le climat scolaire et la réputation 			

Les critères pour la sectorisation

Tout au long de la réunion, les contributions de l'assistance ont complété les critères à prendre en compte pour la sectorisation. Ils sont listés ci-dessous, puis pondérés par les retours des travaux de groupe (en bleu) lors de la plénière finale.

Le travail mené par le Cd31 a été conçu à partir de 4 critères principaux :

- 1. la saturation des collèges (en lien, notamment, avec le nombre d'élèves et la taille des classes)

 → aucun groupe n'a repris ce critère comme étant prioritaire
- 2. la proximité → 1 groupe estime ce critère prioritaire en parlant du « collège comme service de proximité »
- 3. l'accessibilité des collèges (à pied et/ou en transport en commun) → critère repris par tous les groupes
- 4. la mixité sociale (recherche d'équilibre de toutes les origines sociales dans les collèges) → critère repris par tous les groupes

Les participants ont ajouté plusieurs éléments à prendre en compte :

- 1) la cohérence avec la carte scolaire des écoles
- 2) la qualité pédagogique -> critère repris par plusieurs groupes
- 3) le climat scolaire → critère repris par 1 groupe, en soulignant l'importance des activités lors de la pause méridienne
- 4) la réputation des établissements → préoccupation par une forme de ghettoïsation !

	Quels sont les points forts / avantages des 4 hypothèses proposées ?				
	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	
Table 1	-	-	-	-	
Table 2					
Table 3	Secteur de proximité pour les élèves et le lien avec les familles				

	Quels sont les point faibles / inconvénients de 4 hypothèses proposées ?					
	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4		
Table 1						
Table 2	En regardant les différentes hypothèses, le collège Rosa Parks est le seul à tirer un moindre bénéfice de la sectorisation en termes de mixité sociale → à terme, risque de perception accrue de population défavorisée					
Table 3	Attention : pour desservir Toulouse Lautrec, il n'y a pas de bus qui permette aux élèves de venir (par exemple, ceux anciennement dépendant de Nougaro) → veiller à l'accès en bus ou métro Veiller aussi à l'état et à la largeur des trottoirs aux abords du collège pour garantir des accès piétons sécurisés					

Remarques, suggestions, questions des participants

La sectorisation

- « Les cartes scolaires des primaires n'ont rien à voir avec celles des collèges. Mes enfants commencent leur scolarité à Pierre et Marie Curie et après, entre tous les copains, ils sont dispersés soit aux Chalets, soit à Nougaro, soit à Toulouse Lautrec. Je suis étonnée que ça ne soit pas pris en compte. »
 - → Réponse Cd31 : Ça peut être un objectif, mais il est complexe. Nous travaillons avec la Ville de Toulouse qui, de son côté, a besoin de souplesse sur la sectorisation des écoles pour pouvoir gérer les évolutions d'effectifs.

Par exemple, pour les enfants qui ne rentreront plus au collège Bellefontaine à la rentrée 2019 et qui iront dans des collèges plus favorisés du centre-ville ou de l'agglomération de Toulouse, nous avons travaillé sur un secteur d'école. Pourtant, les enfants de cette école n'habitent pas tous le secteur de l'école, ce qui signifie que, alors qu'on s'était basé sur un territoire d'école en espérant que les enfants iraient tous ensemble vers le même collège, dans les faits ils appartiennent à 5 secteurs différents de collèges! Et cela arrive de façon massive dans certains secteurs.

Capacité des collèges, notion de « saturation »

- « Sur quels critères dit-on qu'un collège est saturé ou qu'il y a encore de la place ? »
 - → Réponse Cd31 : Un collège a une capacité physique correspondant au nombre de divisions (ou classes) en fonction du nombre et de la dimension de salles dont il dispose. Par exemple, un collège appelé « 800 » (comme Toulouse Lautrec), c'est un collège de 32 classes avec une moyenne de 25 élèves par classe.
- « 24 ou 25 élèves par classe en théorie, mais ici il n'y a pas de théorie : on est plutôt à 28, voire 29, pour la rentrée prochaine, ce qui veut dire probablement du 30. Donc, saturé, ce n'est même pas le mot... en réseau d'éducation prioritaire ! »
 - → Réponse Cd31 : C'est la nuance qu'il faut apporter : physiquement le collège a été reconstruit pour scolariser 800 élèves. Si on est là pour discuter de la sectorisation de Toulouse Lautrec, c'est parce qu'on partage avec vous le même constat qu'on ne peut pas laisser ce collège continuer à grossir car il ne pourra pas scolariser la population du quartier encore en augmentation. »
- « La prise en compte du plafond sur le fait que ce soit une REP et que donc une classe doit accueillir un nombre défini d'élèves. Est-ce que la saturation prend en compte le nombre d'élèves qui est préconisé ? »
 - → Réponse d'une enseignante : Le problème, c'est qu'il n'y a pas de seuil prédéfini. Nous sommes favorables à accueillir davantage élèves, mais avec des moyens pour les accueillir dans de bonnes conditions (25 ou 26 max par classe) pour pouvoir bien faire notre travail pédagogique.
 - → Réponse Cd31 : Si le collège Toulouse Lautrec n'était pas en REP, il pourrait accueillir 750 à 800 élèves. Dans les faits, il est classé dans les collèges 600 car il y a un plafond du nombre d'élèves (qui est un élément à voir avec l'Éducation Nationale).

Moyens dédiés aux collèges

- « Le Rectorat est absent, c'est dommage car ce sont les principaux concernés qui pourraient appuyer nos demandes et étudier les problèmes que nous avons. »
 - → Réponse Cd31 : Nous leur transmettrons vos remarques.
- «Dans les critères, il faut intégrer la question du climat scolaire dans les collèges, parce que c'est à partir du climat existant qu'on peut travailler des choses en mettant les moyens nécessaires. Et le climat scolaire, concrètement, c'est en termes de sanctions, de rapports d'incidents pour violence verbale, de bagarres dans les cours de récréations... même si ce sont des choses qu'on n'a pas envie

de rendre publiques. Cela permettra de ne pas être sur des raisonnements en termes de manque de salles et de sortie de secours de classe. »

- « Il est important de respecter les seuils préconisés pour les REP et de donner les moyens pour les REP car ca aidera à faire revenir davantage de mixité sociale. »
 - → Réponse Cd31 : On attend des décisions du Ministère de l'Éducation Nationale sur les évolutions des REP.

Mixité sociale

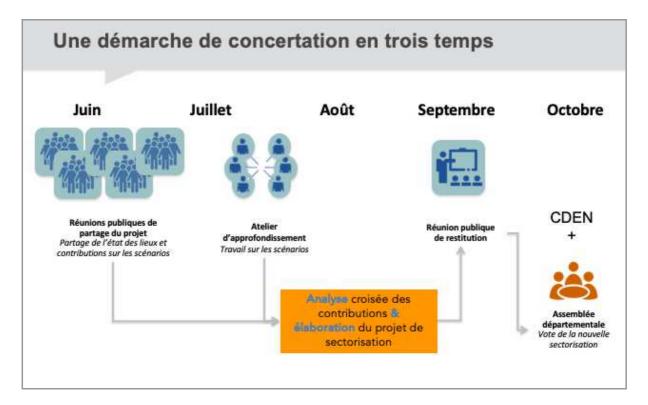
- « Comment est calculé l'indicateur PCS (Professions et Catégories Sociales) ? tient-il compte des revenus CAF ? »
 - → Réponse Cd31 : On se base sur les déclarations faites par les parents lors de l'inscription. Puis il est vérifié par des recoupements divers (niveau des boursiers dans les collèges, niveau des aides à la restauration scolaire...). Cela montre bien que cet indicateur est adapté.
- « En termes de mixité sociale, la déperdition d'élèves qui vont vers le privé est essentiellement due à la question du climat scolaire ou de ce qui se dit de certains établissements. Il est important de respecter les seuils préconisés pour les REP et de donner les moyens pour les REP car ça aidera à faire revenir davantage de mixité sociale. »
 - → Réponse Cd31 : Il existe de nombreux cas d'évitement qui déséquilibrent les collèges publics et, donc, qui limitent la mixité sociale : il s'agit d'élèves scolarisés dans le secteur privé ou dans des collèges d'autres secteurs (via des dérogations). Les élèves captés par le secteur privé sont majoritairement ceux des secteurs favorisés.
- « Qu'advient-il des élèves de SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui échappent à toute sectorisation ? Sont-ils pris en compte dans les effectifs, ou le seront-ils ? »
 - → Réponse Cd31 : Ils sont pris en compte dans les effectifs. C'est aussi un élément d'éclairage de la mixité sociale puisqu'on sait que la plupart des enfants qui sont scolarisés en SEGPA viennent de familles défavorisées. Le travail sur la sectorisation ne questionne pas la SEGPA, même si une réflexion doit être menée avec l'Éducation Nationale pour ne pas toujours concentrer les SEGPA sur les mêmes collèges.

Des pistes d'amélioration pour les réunions de concertation

- « Je ne me sens pas du tout compétent pour définir des périmètres. Je ne vais pas participer à ce petit jeu. Vous arrivez dans un collège qui est dans un mouvement. Il n'y a personne du Rectorat et c'est dommage car on aurait gagné du temps. Moi, je ne suis que parent, mais peut-être plus en colère que les profs. C'est bien de se projeter et de faire une réunion publique où on n'est que 20 à avoir l'information, mais vous n'invitez pas tous les parents. Et le résultat, c'est qu'il n'y a quasi personne. »
 - → Réponse Cd31 : Des invitations écrites ont été adressées via les directeurs aux parents des écoles qui se trouvent dans les quartiers pour lesquels un rattachement à d'autres secteurs semble opportun (repris en couleur sur la diapo n°19). De même que la communauté éducative du collège, via le Principal.

A l'issue de la réunion, les participants sont invités à s'inscrire aux ateliers d'approfondissements qui auront lieu le 8 ou le 9 juillet prochain.

Les prochains RDV



L'atelier de restitution aura lieu le mardi 9 juillet 2019 à 18h00 à la MDS de Borderouge

La réunion publique de restitution aura lieu le mardi 10 septembre 2019 à 18h00 au Collège Toulouse Lautrec à Toulouse

	Compte-rendu rédigé par l'équipe d'animation (Idées Communes/ Periferia/ Imaginations Fertiles)
Compte-rendu de la réunion publique sur la sectorisation des collèg	ges – Collège Toulouse Lautrec, le 25/06/19 – Page 8